



Prévention des risques électriques

Préparation à l'habilitation H0 B0

Personnel non-électricien

Objectif :

Identifier et prévenir les risques d'origine électrique
Assurer la sécurité des personnes contre les dangers électriques.
Connaître la conduite à tenir face à un accident

Public :

Personnel effectuant des opérations d'ordre non électrique dans des zones où existent des risques électriques.

Prérequis :

Aucun

Compétences visées :

Être capable d'intervenir dans des zones présentant des risques électriques

Moyens et documents pédagogiques :

Vidéo projecteur / Documentation / Matériel électrique / Installations électriques simulées Support de cours remis à chaque participant

Méthodes pédagogiques :

Théorie et pratique - Travaux d'application sur des dispositifs simulés

Evaluation et sanction de l'action :

Contrôle des connaissances par un questionnaire et par des exercices pratiques
Remise d'une attestation de formation

Recommandation :

Aucune

Animateur :

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels et en électricité

Lieu : intra ou inter-entreprise

Durée : 1 jour, soit 7h00

Contenu :

Contexte réglementaire

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010

Norme NF C 18-510 de janvier 2012

Recommandations de l'UTE : FD 18-531 de février 2022

Les titres et symboles d'habilitations

Tronc Commun

Distinguer les grandeurs électriques.

Les effets du courant électrique sur le corps humain.

Citer les noms et les limites des différents domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations, les zones d'environnement et donner leurs limites.

Connaître les principes de l'habilitation : symboles, limites et formalisation.

Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.

Identifier et utiliser les équipements de protection collective et individuelle

Évaluer le risque électrique et mettre en œuvre les mesures de prévention.

B0 H0 H0V – Exécutants de travaux ou chargé de chantier d'ordre non électrique

Nommer les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).

Connaître les limites de l'habilitation indice « 0 » (autorisation et interdits) et évaluer les risques dans ces limites.

Repérer la zone de travail et appliquer les prescriptions.

La conduite à tenir en cas d'accident

Comment réagir face à un début d'incendie d'origine électrique

Comment réagir face à une personne qui vient de s'électriser

La protection, l'alerte des secours

Délivrance de l'habilitation

L'habilitation est délivrée uniquement par l'employeur

L'aptitude de chaque stagiaire à être habilité par son employeur, est définie sur la base d'une évaluation des connaissances, réalisée à l'issue de la formation par le formateur, qui soumettra un avis favorable ou non

Un avis d'habilitation est rédigé par le centre de formation à l'employeur pour signature